



## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### Modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Lançon-Provence

Du mardi 19 mars 2024 à 8h30 au vendredi 5 avril 2024

Par arrêté n° 24/022/CM du 21 février 2024, Monsieur Pascal MONTECOT, 1er Vice-Président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence a organisé l'enquête publique portant sur le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Lançon-Provence.

Ce projet de modification consiste notamment au toilettage du règlement écrit du PLU, à la mise à jour de la liste des emplacements réservés, à la correction de la légende de l'OAP des Pinèdes, à l'adaptation du règlement graphique afin de le mettre en adéquation avec l'ensemble des modifications énoncées, le cas échéant, autres ajustements mineurs.

A cet effet, **Monsieur Claude PASCAL**, Ingénieur en chef hors classe, retraité, a été désigné en qualité de **Commissaire Enquêteur** par décision n° E23000091/13 du 20 novembre 2023 de Madame la Première Vice-Présidente du Tribunal Administratif de Marseille.

**L'enquête publique se déroulera du mardi 19 mars 2024 à 8h30 au vendredi 5 avril 2024 inclus, soit pendant 18 jours consécutifs.**

Le dossier soumis à enquête publique sera composé des pièces suivantes :

- le projet complet de la modification n°4 du PLU, l'exposé de ses motifs, les pièces administratives et, le cas échéant, les avis des personnes publiques associées ;
- sur chaque lieu d'enquête, d'un registre d'enquête publique, à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire Enquêteur.

**Le dossier, accompagné d'un registre d'enquête publique, sera mis à la disposition du public, durant la période précitée, aux adresses, jours et heures suivants :**

- **Mairie de Lançon-Provence**,  
Hôtel de ville – Place du Champ de Mars 13680 Lançon-Provence : ouvert au public du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- **Métropole Aix-Marseille-Provence**, Direction Urbanisme - Service Urbanisme Secteur Nord - Division Urbanisme ADS Salon – Unité Urbanisme, 190 rue du Commandant Sibour 13300 Salon-de-Provence, du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Le projet de modification n'a pas fait l'objet d'une saisine de l'autorité environnementale en raison de l'absence d'incidence sur l'environnement.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur l'un des registres ouverts à cet effet sur les lieux précités.

Il pourra également adresser, par correspondance, ses observations, propositions et contre-propositions au Commissaire Enquêteur par courrier adressé par voie postale entre le premier et le dernier jour de l'enquête publique (le cachet de la poste faisant foi) à Monsieur Claude PASCAL – Commissaire enquêteur – « Modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lançon-Provence » - Hôtel de ville – Place du Champ de Mars 13680 Lançon-Provence.

Un accès gratuit au dossier sera également garanti et mis à la disposition du public en Mairie de Lançon-Provence du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et sur le site web <https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-lancon-provence-plu-m4>

Un registre sera également mis à disposition sous format numérique sur le site Internet :

<https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-lancon-provence-plu-m4>

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur ce registre numérique ou par mail à [enquetepublique-lancon-provence-plu-m4@mail.registre-numerique.fr](mailto:enquetepublique-lancon-provence-plu-m4@mail.registre-numerique.fr) .

Le dossier soumis à enquête publique sera également disponible durant l'enquête sur le site Internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'adresse <https://plui.ampmetropole.fr>

### **Permanences du Commissaire Enquêteur :**

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public, afin de recueillir ses observations, aux lieux, dates et horaires suivants :

- **En Mairie : Place du Champ de Mars 13680 LANÇON-PROVENCE**
  - Mardi 19 mars 2024 de 08h30 à 12h00 ;
  - Vendredi 5 avril 2024 de 13h30 à 17h00 ;
- **A la Métropole Aix-Marseille-Provence, Direction Urbanisme - Service Urbanisme Secteur Nord - Division Urbanisme ADS Salon – Unité Urbanisme, 190 rue du Commandant Sibour 13300 SALON-DE-PROVENCE :**
  - Mercredi 27 mars 2024 de 09h00 à 12h00.

La clôture de l'enquête publique aura lieu à l'issue de la permanence du vendredi 5 avril 2024.

Le présent avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique fera l'objet des publications suivantes :

- Publication, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et dans les huit premiers jours de l'enquête publique, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département ;
- Publication, par voie d'affichage, au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence, au Pays Salonais de la Métropole Aix-Marseille-Provence et en Mairie de Lançon-Provence, au moins quinze jours avant le début de la période d'enquête publique et pendant toute la durée de cette dernière ;
- Publication sur le site Internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'adresse <https://plui.ampmetropole.fr> au moins quinze jours avant le début de la période d'enquête publique et pendant toute la durée de cette dernière.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur sera déposée au Pays Salonais de la Métropole Aix-Marseille-Provence et en Mairie de Lançon-Provence, sur le registre numérique ainsi que sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence <https://plui.ampmetropole.fr> pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ce projet de modification n°4 du PLU de la commune de Lançon-Provence, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du Commissaire Enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil de la Métropole en tant qu'autorité compétente, après avis simple de la commune de Lançon-Provence.

**Pascal MONTECOT**

**1er vice-président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence**